COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU JEUDI 28 MAI 2015

Date de convocation : jeudi 21 mai 2015
Nombre de conseillers en exercice : 80
Nombre de conseillers présents : 63
Nombre de conseillers votants : 75

TITULAIRES PRÉSENTS :
Stéphane SAUVAN – Gaëtan LEVITRE – Véronique GAUTIER – Yves LANIC – Marie-Joëlle LENFANT – Jean-Marc MOGLIA – Pierre MAZURIER – Jean-Michel DERREY – Thierry DELAMARE – Jean-Pierre BRÉVAL – Sylvie BLANDIN – Emmanuel MACÉ – Alain LEMARCHAND – Alexandre DELACOUR – Hervé LETELLIER – Amélia BRÉANT – Jean-Claude COURANT – Daniel BAYART – Guillemette NOS – Bernard LEROY – Patrick MADROUX – Jean-Yves CALAIS – Anne-Gaëlle MÉREAUX – René DUFOUR – François-Xavier PRIOLLAUD – Anne TERLEZ – Jacky BIDAULT – Daniel JUBERT – Sylvie LANGEARD – Jean-Pierre DUVÉRÉ – Christian WUILQUE – Christian RENONCOURT – Jean-Jacques LE ROUX – Hafidah OUADAH – Pierre LÉCUYER – Céline LEMAN – Patrice YUNG – Marie-Pierre DUMONT – François CHARLIER – Didier DAGOMET – Jean CARRÉ – Chantale PICARD – Richard JACQUET – Angélique CHASSY – Albert NANIYOULA – Marie-Christine CALMON – Jean-Pierre TROCHET – Didier PIEDNOËL – Pascal LEMAIRE – Dominique DELAFOSSE – Alain LOEB – Sophie HOUSSAYE – Samuel ONFRAY – Jean-Philippe BRUN – Marc-Antoine JAMET – Jean-Jacques COQUELET – Bernard CANCALON – Fatia DJEMEL – Ousmane NDIAYE – Maryline NIAUX – Anne-Marie JOURDAN – Mickaël AMSALEM – Jean-Claude CHRISTOPHE.

POUVOIRS :
Madame SEPTFONS à Monsieur SAUVAN, Madame LORET à Monsieur MADROUX, Madame PERCHET à Monsieur LECUYER, Madame DORDAIN à Madame NIAUX, Madame ROUZEE à Monsieur PRIOLLAUD, Madame PONS à Monsieur BAYART, Madame BENAMARA à Monsieur CANCALON, Madame DUVALLET à Monsieur COQUELET, Madame CAMUS à Monsieur DUFOUR, Monsieur ZOUTU à Madame NOS, Madame DESHAYES à Monsieur LEVITRE.

CONSEILLER SUPPLÉANT AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE REMPLAÇANT UN TITULAIRE EXCUSÉ :
Nadine TERNISIEN.

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :
Evelyne SEPTFONS – Pascale CATTELIN – Hubert ZOUTU – Armelle LEFEBVRE – Jacqueline PONS – Sylviane LORET – Katia CAMUS – Marie-Dominique PERCHET – Caroline ROUZÉE – Ludovic LARUE – Jacky FLEITH – Alain RENAUX – Maryannick DESHAYES – Catherine DUVALLET – Fadilla BENAMARA – Jacques LECERF – Rachida DORDAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :
Philippe LE GAL – Régis PETIT – Frédéric FOURNIER – Sid-Ahmed SIRAT – Philippe CROU – Marie Le CALONEC – Vincent VORANGER.

Secrétaire : Véronique GAUTIER

****

Monsieur LEROY ouvre la séance en alertant l'assemblée sur la situation précaire des salariés de l'entreprise EVERIAL, située à Criquebeuf sur Seine. Le tribunal de commerce s'est prononcé pour un placement en redressement judiciaire assorti d'une période d'observation de 6 mois.

Monsieur LEVITRE livre son sentiment sur ce sujet :
« Monsieur le Président, Chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de me donner la parole en ce début de séance, mais je dois vous dire combien je suis déçu que vous la refusiez à la responsable syndicale de chez EVERIAL ici présente !

Elle aurait pu bien mieux que moi vous faire part de sa très grande inquiétude quant au devenir de l'entreprise.

Ce groupe international, avait déjà sévi en 2011 en engageant un plan social massif qui conduisit plus de 200 salariés vers le chômage.

Aujourd'hui, sous couvert de la crise du livre et de difficultés de trésorerie, la direction de l'entreprise annonce une cessation de paiement rapide. Le Tribunal de commerce de Nanterre vient d'ailleurs de prononcer aujourd'hui le redressement judiciaire du groupe EVERIAL CRM avec une période d'observation de 6 mois.

Monsieur le Président, vous êtes bien placé pour savoir combien notre territoire est impacté par les problématiques économiques : il ne pourrait supporter encore des coupes sombres supplémentaires sur l'emploi.

EVERIAL, c'est à ce jour 60 salariés donc 60 familles qui vivent de leur travail. Pour les avoir rencontrés de nombreuses fois, je peux vous assurer qu'au-delà de la déception et de leur colère légitime, ils veulent plus que tout sauver leurs emplois mais également leur entreprise.
C'est pour cela que nous devons nous opposer ensemble à la lecture d'un scénario que l'on prévoit catastrophique.

Monsieur le Président, nous sommes des élus responsables alors : disons-nous les choses !
Le verdict de cet après-midi va-t-il suffire à rassurer les salariés et les élus que nous sommes ?
Evidemment NON puisqu'aux dires du syndicat lui-même et de la direction, les salariés ne pourraient plus être assurés à compter du mois de juillet.

Mesdames et messieurs, vous voyez bien l'urgence d'un soutien fort et de la nécessité de mettre en place des actions efficaces sans tarder.

Personne n'est dupe dans cette histoire. Seul un repreneur digne de ce nom, c'est-à-dire fiable et viable, serait de nature à sauver le site et donc à pérenniser l'emploi. Des repreneurs se sont d'ailleurs déjà manifestés : ils seraient une dizaine à ce jour.

Voilà pourquoi, j'insiste Monsieur le Président, nous devons absolument apporter notre soutien par un vote à main levée. Il en va de notre crédibilité.

Être un élu de la République, c'est être à l'écoute des respirations du moment. C'est être en phase avec l'intérêt de nos populations.

C'est en tout cas ce qui me guide ce soir, lorsque je m'adresse à vous.

Entendons le message ! Unissons nos votes pour un même objectif, celui de sauver les 60 emplois chez EVERIAL !

Je vous remercie de votre attention ».

Monsieur LEROY répond que le règlement intérieur ne permet pas au public de s'exprimer mais assure les salariés d'EVERIAL du soutien du Conseil communautaire et propose qu'il vote effectivement son soutien à main levée.

A son tour, Monsieur DELAMARE présente les dernières informations dont il dispose :

« Le site de Criquebeuf fonctionne plutôt bien. Le problème vient essentiellement du fait que le groupe doit faire face au retrait de très gros donneurs d'ordres. De ce fait, les comptes ont basculé dans le rouge.
Une solution de reprise du site de Criquebeuf doit être trouvée avant la fin du mois de juillet. J'ai donc proposé l'aide du service Développement économique de la CASE. Nous allons travailler avec le directeur sur la recherche de repreneurs. Et nous soutenons bien évidemment les salariés qui sont légitimement inquiets » insiste-t-il.

Monsieur LEROY souligne l'unanimité de l'assemblée pour apporter son soutien aux salariés.

« Je partage ce qu'a dit notre collègue Thierry DELAMARE, confirme Monsieur LANIC. *Mais la meilleure façon de témoigner notre soutien aux salariés, c'est de donner la parole à la déléguée du personnel qui est présente dans la salle. Je trouve dommage de ne pas le faire alors que, dans le même temps, la Ville de Louviers s'apprête à organiser un grand débat sur la liberté d'expression dans quelques jours »* constate-t-il.

Monsieur LEROY rappelle la stricte application du règlement intérieur.

« Alors dans ce cas, reprend Monsieur LANIC, je demande que Monsieur LARUE choisisse son camp ! Soit il siège avec les élus, soit il assiste à cette réunion avec ses supporters et son souffleur. Bizarrement, avec VASSARD, il est bavard. La place qu'il occupe actuellement, avec le public, ne pourra qu'engendrer de la confusion lors du vote des délibérations » prévient-il.

« Qu'il s'occupe de ses affaires ! » s'écrie Monsieur LARUE.

« Monsieur LARUE, la question soulevée par Monsieur LANIC est tout à fait valide, confirme Monsieur LEROY. *Le dernier rang est réservé au public. Je vous remercie donc de respecter les emplacements réservés aux élus, sinon, vous n'aurez pas la parole ».*

Monsieur LARUE demande quel est le point du règlement intérieur qui lui interdit de s'asseoir au dernier rang.

Monsieur CARRÉ rappelle à Monsieur LARUE que le dernier rang est réservé au public depuis son élection et qu'il en a toujours été ainsi depuis que le Conseil communautaire se réunit.

Monsieur LEROY demande une dernière fois à Monsieur LARUE de rejoindre les sièges réservés aux élus, faute de quoi il sera considéré comme absent et ne pourra s'exprimer.

« Vous refusez de me donner la parole ? » questionne Monsieur LARUE.

« Je ne vous refuse pas la parole. Je vous demande simplement de siéger aux côtés des élus et non dans le public. A défaut, vous ne pourrez pas vous exprimer » réitère Monsieur LEROY.

« Vous refusez donc de me donner la parole » s'agace Monsieur LARUE avant de se lever et de quitter prématurément la séance.

« Monsieur le Président, poursuit Monsieur LANIC, *j'aimerais que nous parlions de la présence du collectif « Non à l'autoroute ».*

Protestations dans la salle.

Demander intervention YL.
Monsieur le Président, face au crash annoncé à Criquebeuf sur Seine, je souhaite que le Conseil communautaire se prononce en faveur de la suppression du péage d'Incarville une bonne fois pour toutes et que la CASE porte plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui ».

Monsieur LEROY rappelle à Monsieur LANIC que les élus de l'agglomération sont mobilisés de longue date sur ce sujet qui relève, avant tout, de la responsabilité de l'Etat et de la SAPN puisqu'il s'agit d'une sortie autoroutière.

« Nous avons récemment délibéré pour lancer des études en vue de la réalisation du 2e demi-diffuseur à Heudebouville, poursuit-il.
Nous allons bientôt rencontrer la SAPN et évoquer, en présence du Préfet, les problèmes rencontrés à Criquebeuf sur Seine, Incarville et Heudebouville. C'est un dossier dont la responsabilité appartient à l'Etat, même si la CASE est très vigilante sur la question puisque, de notre point de vue, les trois problèmes sont liés et ne peuvent être envisagés séparément ».

Cette réponse agace un représentant du collectif « Maintenant ça suffit ! » qui apostrophe vertement Monsieur LEROY.

L'assemblée ayant besoin de sérénité pour délibérer, Monsieur LEROY se voit contraint de suspendre la séance et demande l'évacuation de la salle.

Un quart d'heure plus tard, le calme étant revenu, le conseil communautaire peut reprendre ses travaux.

15-125 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des décisions du Président

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le conseil communautaire prend acte **à l'unanimité** de l'état des décisions du Président passées au titre du mois d'avril 2015.

15-126 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des décisions de bureau

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le conseil communautaire prend acte **à l'unanimité** de l'état des décisions de Bureau passées au titre du mois d'avril 2015.

15-127 - DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIENATIONS – AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT – Commune d'Heudebouville – ZAC « ECOPARC 2 » – Vente à la Société ZAMENHOF

Sur rapport de Monsieur WUILQUE et **à l'unanimité**, le conseil communautaire approuve le compromis de vente signé le 23 mars 2015 afin de vendre une parcelle de terrain de 8 144 m² au prix de 16 euros Hors Taxe du m² au profit de la Société ZAMENHOF représentée par Monsieur Jacky PERRENOT avec la possibilité de substitutions au profit de toute société légalement constituée.

15-128 - DOMAINE ET PATRIMOINE – ACQUISITIONS – AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT – Commune de Louviers – Programme d'Action Foncière – Rachat à l'Etablissement Public Foncier de Normandie de la propriété AK n° 35, 145 et 146 sise rue du Port à Louviers

A l'issue de la présentation de cette délibération, Monsieur JACQUET demande quelle sera l'utilisation projetée des terrains acquis.

Monsieur PRIOLLAUD répond que les bâtiments situés sur la friche AUDRESSET sont squattés, détériorés et présentent un évident problème de sécurité.
« Nous allons donc démolir ce qu'il reste du bâti et nous aménagerons les terrains qui, je le rappelle, sont situés en zone inconstructible du fait du Plan de Prévention des Risques d'Inondation.
A terme, ces parcelles, dont certaines sont boisées, devraient être reconverties en parcours sportif. En tout cas, compte-tenu de l'état actuel des finances de la Ville de Louviers, il n'y a aucun projet de construction de nouvel équipement » indique-t-il.

Sur rapport de Monsieur WUILQUE et **à l'unanimité** le conseil communautaire décide de procéder au rachat de la parcelle cadastrée AK n° 35, 145 et 146 située rue du Port sur la commune de Louviers, d'une contenance totale de 49 274 m², appartenant à l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Le Conseil communautaire dit également :

- que cette acquisition est consentie moyennant le prix de 299 871,94 € H.T, se décomposant en valeur foncière pour 275 000 € et en frais et actualisation pour 24 871,94 €, auquel il convient d'ajouter la TVA sur marge au taux de 20 % d'un montant de 4 974,39 €. Il en résulte un prix de cession de **304 846,33 € TTC**, valable uniquement pour un acte signé au plus tard le26 octobre 2015,
- que les frais et honoraires divers, liés à cette opération sont à la charge de l'acquéreur

15-129 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Opération Collective de Modernisation – Aides directes aux entreprises – Projet de Mme Mélanie DE SOUZA – Travaux de rénovation, modernisation et accessibilité PMR pour le salon *Zénitude Coiffure* situé sur la commune de Pîtres – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS et **à l'unanimité**, le conseil communautaire accepte de passer une convention d'octroi de subvention avec Mme Mélanie DE SOUZA ainsi que de lui verser une subvention d'un montant de 6 428 € HT, se décomposant de la façon suivante :

- Aide à la modernisation du point de vente :

Total	*FISAC*	*CASE*	*CD 27*
6 000 € HT	3 000 € HT	2 000 € HT	1 000 € HT

- Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

Total	*FISAC*	*CASE*
428 € HT	214 € HT	**214 € HT**

15-130 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Opération Collective de Modernisation – Aides directes aux entreprises – Projet de Mme Émilie MEDARD – Aménagement intérieur et extérieur du local commercial *Emy Coiffure* situé sur la commune de Poses – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS et **à l'unanimité**, le conseil communautaire accepte de passer une convention d'octroi de subvention avec Mme Emilie MEDARD ainsi que de lui verser une subvention d'un montant de 6 938 € HT, se décomposant de la façon suivante :

- Aide à la modernisation du point de vente :

Total	*FISAC*	*CASE*	*CD 27*
6 000 € HT	3 000 € HT	2 000 € HT	1 000 € HT

- Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

Total	*FISAC*	*CASE*
938 € HT	469 € HT	469 € HT

15-131- FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Opération Urbaine Collective – Aides directes aux entreprises – Projet de Mme Blondine DELEGLISE-LEROY – Aménagement intérieur et extérieur du local commercial *Le Vestiaire* situé sur la commune de Louviers – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS et **à l'unanimité**, le conseil communautaire accepte de passer une convention d'octroi de subvention avec Mme Blondine DELEGLISE-LEROY ainsi que de lui verser une subvention d'un montant de 10 000 € HT, se décomposant de la façon suivante :

Cette subvention d'un montant de 10 000 € HT, se décompose de la façon suivante :

- Aide à la modernisation du point de vente :

Total	*FISAC*	*CASE*	*CD 27*
6 000 € HT	3 000 € HT	2 000 € HT	1 000 € HT

- Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

Total	*FISAC*	*CASE*
4 000 € HT	2 000 € HT	2 000 € HT

15-132 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT – Opération Urbaine Collective – Aides directes aux entreprises – Projet de M. Colin HOUEL – Acquisition de matériel pour la SARL LINHO située sur la commune de Louviers – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS et **à l'unanimité**, le conseil communautaire accepte de passer une convention d'octroi de subvention avec M. Colin HOUEL ainsi que de lui verser une subvention d'un montant de 12 000 € HT, se décomposant de la façon suivante :

Cette subvention d'un montant de 12 000 € HT, se décompose de la façon suivante :

Total	*FISAC*	*CASE*	*CD 27*
12 000 € HT	6 000 € HT	3 000 € HT	3 000 € HT

15-133 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – POLITIQUES PUBLIQUES DURABLES – Défi Familles à Alimentation Positive – Validation

Sur rapport de Madame TERLEZ, le conseil communautaire accepte **à l'unanimité** de valider ce projet et autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier ainsi qu'à solliciter l'ensemble des subventions existantes.

15-134 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT– POLITIQUES PUBLIQUES DURABLES – Politique énergie-climat – Adoption du programme d'action « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte »

Sur rapport de Madame TERLEZ, le conseil communautaire décide **à l'unanimité** d'approuver le programme d'actions « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte et autorise Monsieur le Président à signer la convention de financement relative à ce programme d'actions.

15-135 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – POLITIQUE DE LA VILLE – Subventions au titre du projet territorial de cohésion sociale

Sur rapport de Madame TERLEZ, le conseil communautaire attribue **à l'unanimité** les subventions suivantes, soit au total de 41 500 € :

- Espace des 2 Rives 37 500 €
- Gonzo Compagnie 4 000 €

15-136 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - POLITIQUE DE LA VILLE– Participations financières de la CASE dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville 2015 et hors Contrat de Ville

Sur rapport de Madame TERLEZ, le conseil communautaire décide **à l'unanimité** la participation financière de la CASE aux actions suivantes, pour un total de **151 968 €** réparti comme suit :

Opérateur	Projets, opérateurs	CASE Contrat de ville	Etat Contrat de ville	Coût total du projet
CIDFF	Accès aux droits	8 581 €	12 800 €	31 212 €
AVEDEACJE	Aide aux victimes	20 899 €	19 165 €	40 064 €
Ass. Jeunesse et vie	Service Habitat CLLAJ	10 000 €	2 000 €	50 513 €
CCAS Val-de-Reuil	Optimiser la GUP pour améliorer le quotidien des habitants	20 000 €	10 000 €	130 886 €
CCAS Val-de-Reuil	Forum des métiers	3 500 €	3 500 €	16 327 €
CCAS Val-de-Reuil	1er RDV avocat conseil	2 500 €	2 500 €	11 460 €
Ville de Val-de-Reuil	Salon de l'illustrateur du livre de jeunesse et de la BD	4 000 €	4 000 €	35 000 €
Ass. Sous le soleil exactement	Cin'été 2015	15 000 €	15 000 €	101 202 €
Ass. La Maison des mots	Les ateliers des mots	13 000 €	7 000 €	35 756 €
Collège A. Allais VDR	Classe orchestre	9 000 €	1 000 €	11 000 €
Ass. AVEC	Prix des Incorruptibles	1 000 €	2 000 €	13 900 €
Ass. Epireuil	Animations de proximité sociale	6 000 €	9 000 €	68 979 €
Ass. Compagnie Z	Cité polar et cité slam	8 000 €	2 000 €	29 850 €
Centre Social Pastel Louviers	Rendez-vous quelque part	2 500 €	2 000 €	10 200 €
Centre Social Pastel Louviers	Illettrisme et lien social	4 000 €	2 000 €	34 800 €
CASE	Formalisation du protocole de préfiguration de la convention de renouvellement urbain	9 988 €	5 000 €	19 988 €
CASE	Equipe MOUS	0 € *	15 000 €	140 000 €
SOUS-TOTAL Contrat de ville		137 968 €	113 965 €	781 137 €

** non inscrit dans le tableau récapitulatif car étant pris sur les lignes Ressources Humaines et non sur l'enveloppe CASE-Contrat de Ville*

Hors Contrat de ville :

SIEM Val-de-Reuil	Les soirées du caméléon	14 000 €		66 500 €
TOTAL		151 968 €	113 965 €	847 637 €

15-137 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – POLITIQUE DE LA VILLE – Mise en œuvre du Contrat Local de Santé 2015

Au terme de la présentation de cette délibération par Madame TERLEZ, Madame DJEMEL a souhaité avoir quelques précisions supplémentaires sur le contrat local de santé. Madame BOURGOISE a présenté l'intérêt de ce dispositif et a également souligné que l'Hôtel d'agglomération accueille le Point Education Promotion de la Santé ; entrée ludique pour travailler sur ce thème avec toutes les catégories d'âge.

Monsieur PRIOLLAUD informe l'assemblée de l'ouverture programmée d'un centre de sensibilisation et de prévention sur l'hôpital de Louviers. Face au problème de santé publique que représente l'augmentation du nombre d'adolescents en surpoids, il souhaite que l'Education Nationale mène des actions dans le domaine de la nutrition.

Parallèlement, Monsieur PRIOLLAUD souhaite envoyer un questionnaire à tous les professionnels de santé afin de connaître leurs besoins pour les prochaines années.

« Nous devons anticiper la bombe à retardement de la désertification médicale, insiste-t-il. *Et c'est là tout l'enjeu du Contrat Local de Santé. Nous devons impérativement connaître les besoins de la population et des professionnels de santé pour mieux organiser l'offre de soins ».*

Monsieur CARRÉ informe l'assemblée que deux médecins souhaitent ouvrir un cabinet à Pîtres. *« Bien que la commune accueille déjà un médecin,* indique-t-il, *il semblerait que les jeunes médecins ne veuillent plus s'installer dans les grandes villes ou au soleil et encore moins dans les maisons de santé. A priori, ils souhaiteraient désormais avoir leur propre cabinet »…*

Monsieur LOEB regrette quant à lui *« le départ prématuré, à 51 ans, du médecin qui exerçait à Saint Pierre du Vauvray. Son cabinet lui appartenait. Il souhaite désormais le relouer »* conclut-il.

Sur rapport de Madame TERLEZ et **à l'unanimité**, le Conseil communautaire :

- valide la mise en œuvre du Contrat Local de Santé,
- valide la participation financière de la CASE au CLS à hauteur de 113 000 € pour la première tranche du CLS 2015,
- autorise Monsieur le Président à solliciter la Région et l'ARS pour demander des financements complémentaires et signer tous les documents s'y rapportant.

15-138 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – POLITIQUE DE LA VILLE – Renouvellement pour l'année 2015 de la convention de mise à disposition des yoles de Bantry et de Ness avec le Syndicat mixte de la base de loisirs et de plein air des 3 Lacs

Sur rapport de Madame TERLEZ et **à l'unanimité**, le conseil de communauté :

- décide de mettre à disposition les deux yoles de Bantry et les deux yoles de Ness auprès du Syndicat mixte de la base de loisirs et de plein air des 3 Lacs en 2015 pour une durée d'un an,
- valide les modalités de mise à disposition fixées par la convention,
- attribue une subvention de 15 000 € pour la période de validité de la convention, soit un an à la date de la signature, au Syndicat mixte de la base de loisirs et de plein air des 3 Lacs pour l'entretien des yoles. Les modalités de financement seront inscrites dans la convention d'attribution.

15-139 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMUNICATION – Promotion du territoire – Yoles – Convention avec l'association *Yole 27* pour l'année 2015

Sur rapport de Monsieur MADROUX, le conseil de communauté accepte **à l'unanimité** de passer une convention avec l'Association *Yole 27* et attribue à cette association une subvention de 10 000 € pour l'année 2015.

Monsieur BRUN profite du vote de cette délibération pour inviter le Conseil à profiter de baptêmes de yoles, le 21 juin prochain, à Tournedos sur Seine.

15-140 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Programme Local de l'Habitat – Dispositif d'aide à l'accession sociale – Aides à particuliers primo-accédants

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le conseil communautaire décide **à l'unanimité** d'attribuer dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession aidée, sous réserve de la production des pièces manquantes, les aides suivantes :

- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle TOUNSI Sabrine et monsieur FERRER Nicolas pour la construction de leur résidence principale à la Vacherie,
- 4 000 € au bénéfice de madame et monsieur L'HERMITTE Alain et Stéphanie pour la construction de leur résidence principale à Alizay,
- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle FREMONT Célia et monsieur JANVIER Guillaume pour la construction de leur résidence principale à Amfreville Sur Iton,
- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle CORREIA ALVES Marcia Patricia et monsieur RODRIGUES FERREIRA Tiago pour la construction de leur résidence principale à Alizay,

- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle LEVY Charlotte et monsieur RECHER Damien pour la construction de leur résidence principale à Pîtres.

Le conseil communautaire dit également :

- que les dossiers doivent être complets au moment de la demande de versement de la subvention ;
- que le dispositif est applicable dans le cadre du PLH2 pour des offres émises et acceptées à partir du 1er janvier 2013 jusqu'au 30 novembre 2017 ;
- que l'aide de la Communauté d'agglomération fera l'objet d'un appel de fonds par le notaire en charge du dossier des ménages éligibles au dispositif, si possible préalablement à la signature de l'acte authentique d'acquisition du logement ou par le Crédit foncier de France dans le cadre d'une convention avec la CASE ;
- que la Communauté d'agglomération Seine-Eure remettra aux bénéficiaires désignés par la délibération accordant une aide aux ménages accédants une attestation d'aide signée du Président ou de son représentant ;
- que les ménages aidés s'engagent à fournir à la Communauté d'agglomération un certificat d'engagement et tous les justificatifs nécessaires à l'instruction, à la vérification de l'atteinte des critères, et des compléments d'informations relatifs à l'opération ;
- que la dépense afférente sera imputée au budget communautaire sur le budget HABITAT à l'opération intitulée « Accession sociale » pour les années 2013 à 2017 dans la limite de l'enveloppe disponible et dans l'ordre d'arrivée des demandes ;
- que l'aide communautaire est de 4 000 € pour les ménages éligibles.

15-141 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Agence Immobilière Solidaire Seine-Eure – Prolongation de l'aide aux propriétaires souscrivant une Garantie des Risques Locatifs

A l'issue de la présentation de cette délibération, Madame BLANDIN souhaite savoir comment seront choisis les membres de la future Conférence Intercommunale du Logement.

Monsieur JACQUET indique que les associations correspondant aux critères de sélections seront consultées et invitées à envoyer un représentant.

Madame TERLEZ demande s'il est prévu de faire appel à l'USH.

Monsieur JACQUET confirme que Monsieur PLOSSARD, représentant de l'USH, sera invité à siéger à la CIL aux côtés de chaque bailleur social présent sur le territoire. Il voit également dans la CIL « l'opportunité de discuter de la convention sur la mixité sociale ».

Monsieur JACQUET regrette néanmoins d'avoir *« à se battre contre les obligations réglementaires, les demandes de rapports, de bilans, qui nous assaillent un peu plus chaque année. Cette fois-ci, les services ont eu raison de moi. J'ai cédé. Mais il faudra que la CIL s'empare des problématiques qui sont les nôtres en matière de logement et d'habitat »* insiste-t-il.

Monsieur YUNG rappelle que la CIL at été *« mise en place sous la précédente majorité. Ceci dit, elle n'a jamais fonctionné. Je ne devrais pas le dire, mais je ne le regrette pas »* plaisante-t-il.

Sur rapport de Monsieur JACQUET et **à l'unanimité**, le conseil communautaire décide :

- de poursuivre le partenariat engagé dans le cadre de l'agence immobilière locative avec l'association *Jeunesse et Vie* et SIRES Nord-Ouest ;
- de poursuivre l'aide destinée aux propriétaires s'engageant à louer leur(s) logement(s) dans le cadre de l'agence immobilière solidaire Seine-Eure et respectant les règles instaurées ;
- que l'aide soit plafonnée à 200 € par logement et à 5 logements par propriétaire ;
- que le propriétaire devra signer une attestation spécifiant son engagement à respecter les règles d'éligibilité de l'aide de la CASE lors de la souscription de la garantie des risques locatifs,

- d'autoriser l'élaboration et la signature des documents nécessaires à la mise œuvre de l'AISSE,
- de solliciter toute aide financière ou de moyens qui pourraient participer à la réalisation de cette action.

15-142 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Conférence Intercommunale du Logement (CIL) – Mise en place

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le conseil communautaire décide **à l'unanimité** de mettre en place une conférence intercommunale du logement (CIL) et d'engager l'élaboration des documents-supports de la mise en œuvre de la conférence intercommunale du logement.

Composition de La CIL, suivant l'article R.441-1-5 du code de la construction :

Membres	Organisations
Les maires des commune-membres de l'agglomération	Communes
Le représentant de l'Etat dans le département	Préfecture, DDTM, DDCS
Des représentants des bailleurs sociaux présents dans l'agglomération	13 organismes ont des logements en Seine-Eure
Des représentants du département	Conseil départemental
Des représentants des organismes titulaires de droits de réservation	Logiliance Ouest
Des représentants locaux des associations de locataires siégeant à la commission nationale de concertation	UDAF Fédération des locataires de l'Eure
Des représentants des organismes agréés au titre de l'article L.365-2	Fondation armée du Salut Jeunesse et Vie Sires Nord-Ouest
Des représentants des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées	
Des représentants locaux des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement	
Des représentants des personnes défavorisées	

15-143 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – TRANSPORTS – DEPLACEMENTS – Transports urbains – Versement transport – Remboursement à la société *JBC Ambulances* sise à Louviers

Sur rapport de Madame BLANDIN, le conseil de communauté décide **à l'unanimité** de rembourser la somme de 1 927,14 € à la société *JBC Ambulances*, sise à Louviers.

15-144 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – TRANSPORTS – DEPLACEMENTS – Transports urbains – Versement transport – Remboursement à la société *Waldner SARL* sise à Heudebouville

Sur rapport de Madame BLANDIN, le conseil de communauté décide **à l'unanimité** de rembourser la somme de 11 537,02 € à la société *Waldner SARL*, sise à Heudebouville.

15-145 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – TRANSPORTS – DEPLACEMENTS – Plan de Déplacement Urbain – Mise en place d'un schéma vélo – Demande de subvention – Autorisation

Sur rapport de Madame BLANDIN et **à l'unanimité**, le conseil de communauté :
- accepte la mise en place du schéma vélo sur le territoire de l'agglomération Seine-Eure,
- le plan de financement ci-dessous,
- sollicite auprès de la Région Haute Normandie la participation prévue au titre du contrat d'agglomération Seine-Eure Axe 3 Fiche action C 13.

Dépenses	Recettes

Études et démarches administratives	240 000 € HT
Travaux	2 760 000 € HT
Total	3 000 000 € HT

Région Haute Normandie (20 %)	600 000 € HT
Agglomération Seine-Eure	2 400 000 € HT
Total	3 000 000 € HT

15-146 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – PROPRETE PUBLIQUE - Convention avec la Métropole Rouen Normandie – Accès à la déchèterie de Caudebec-lès-Elbeuf pour les habitants de Criquebeuf-sur-Seine et de Martot

Sur rapport de Monsieur CARRE et **à l'unanimité**, le conseil de communauté autorise Monsieur le Président à signer la convention avec la Métropole Rouen Normandie pour l'accès à la déchèterie de Caudebec-lès-Elbeuf à destination des habitants de Criquebeuf-sur-Seine et de Martot ainsi que tous documents nécessaires et avenants éventuels concernant ce dossier.

15-147 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – PROPRETE PUBLIQUE – Candidature pour Appel à projet *Ecofolio* – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CARRÉ et **à l'unanimité**, le conseil communautaire autorise Monsieur le Président :

- à présenter la candidature de l'agglomération Seine-Eure à l'appel à projet d'*Ecofolio*, intitulé « Accompagnement au changement Année 2015 »,
- à mettre en œuvre les actions du projet et à signer la convention d'accompagnement au changement avec *Ecofolio*, dans le cas où la candidature serait retenue,
- à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

En aparté au vote de cette délibération les élus ont fait le point sur la mise en place de la TEOM incitative ainsi que sur l'avenir de la chaîne de tri de Vironvay.

Monsieur BRUN a souhaité qu'une réflexion soit rapidement engagée sur l'utilisation future du bâtiment qui accueillait cette chaîne de tri.

15-148 - FINANCES LOCALES – FONDS DE CONCOURS – VOIRIE – Attribution d'un fonds de concours au titre des amendes de police pour la sécurisation de trottoirs dans la commune de Vironvay – Convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, le conseil de communauté attribue **à l'unanimité** un fonds de concours au titre des amendes de police au bénéfice de la commune de Vironvay, pour un montant de 9 773 € HT.

15-149 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – VOIRIE – Aménagement de la rue de la Cerisaie sur la commune de Saint Etienne du Vauvray – Convention financière – Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT et **à l'unanimité** le conseil de communauté :

- accepte l'aménagement de la rue de la Cerisaie sur la commune de Saint Etienne du Vauvray,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout document relatif à la réalisation de cette opération ainsi que les avenants éventuels en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant initial, dans le respect de l'estimation prévisionnelle,
- autorise Monsieur le Président à solliciter la participation financière de la commune de Saint Etienne du Vauvray estimée à 46 637,50 €.

15-150 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – PATRIMOINE – Mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés – Convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY et **à l'unanimité**, le conseil de communauté :

- approuve les termes de la convention,
- décide d'intégrer les tarifs bleus au dispositif proposé,
- décide d'opter pour une fourniture d'électricité garantie d'origine renouvelable à 100 %,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés, passé sur le fondement d'accords-cadres à conclure avec l'UGAP et tout document relatif à ce dossier.

15-151 - FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – Personnels contractuels – Autres catégories de personnel – Création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun et désignation du nombre de représentants

Sur rapport de Monsieur LEROY et **à l'unanimité**, le conseil communautaire décide :
- de la création d'un C.H.S.C.T. unique compétent pour l'ensemble des agents de la Communauté d'agglomération Seine-Eure et du C.I.A.S.,
- de maintenir la parité entre les représentants de l'autorité territoriale et les représentants du personnel,
- de porter à 6 membres titulaires et 6 membres suppléants la composition de chaque collège.

15-152 - FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – Personnels contractuels – Autres catégories de personnel – Création d'un comité technique commun et désignation du nombre de représentants

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur LANIC s'exprime en ces termes :
« Monsieur le Président, cher Bernard LEROY.
Concernant la désignation des futurs délégués, allons-nous être confrontés à une liste centro-UDI-UMP faisant fi de la diversité de cette assemblée, ou vas-tu t'entourer des personnalités qualifiées en matière de lutte syndicale et de protection des salariés que nous sommes ; Gaëtan LEVITRE et moi-même ?
Cher Bernard, comme nul ne doute que tu es un grand démocrate, je suis certain que tu sauras associer toutes les bonnes volontés ».

« Nous délibérons d'abord sur le principe et nous négocierons la composition du Comité Technique ultérieurement » répond Monsieur LEROY.

« Alors sache que nous sommes candidats, Gaëtan et moi » conclut Monsieur LANIC.

Sur rapport de Monsieur LEROY et **à l'unanimité**, le conseil communautaire décide :
- de la création d'un Comité Technique unique compétent pour l'ensemble des agents de la Communauté d'agglomération Seine-Eure et du C.I.A.S.,
- de maintenir la parité entre les représentants de l'autorité territoriale et les représentants du personnel,
- de porter à 6 membres titulaires et 6 membres suppléants la composition de chaque collège.

15-153 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES – ENFANCE-JEUNESSE – Convention avec la commune d'Alizay pour la mise à disposition d'un autobus avec chauffeur

Sur rapport de Monsieur DUFOUR, le conseil communautaire accepte **à l'unanimité** de conventionner avec la commune d'Alizay pour la mise à disposition d'un autobus de la commune avec chauffeur sur la période du 1er juillet 2015 au 30 juin 2017.

15-154 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES – ENFANCE-JEUNESSE – Convention avec la commune d'Alizay pour la mise à disposition du gymnase communal

Sur rapport de Monsieur DUFOUR, le conseil communautaire accepte **à l'unanimité** de conventionner avec la commune d'Alizay pour la mise à disposition du gymnase communal sur la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2016.

15-155 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – PROPRETE PUBLIQUE – Marché de tri des déchets ménagers recyclables de la Communauté d'agglomération Seine-Eure – Appel d'offres ouvert – Attribution – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CARRÉ et **à l'unanimité**, le conseil de communauté :

- accepte la réalisation des prestations précitées,
- prend acte de l'attribution du marché,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché avec le SETOM sis VC 6 – Lieu-dit Saint Laurent – BP 110 – 27 091 EVREUX Cedex 9, pour un montant annuel de 271 008 € HT, soit 298 108,80 € TTC (TVA à 10 % au aux actuellement en vigueur). Le montant total du marché est donc de 1 084 032 € HT, soit 1 192 435,20 € TTC (TVA à 10% au taux actuellement en vigueur).

Questions diverses :

Monsieur BRUN demande à Monsieur LEROY quel est l'état d'avancement du schéma d'aménagement numérique.

Monsieur LEROY répond qu'il va rencontrer prochainement Monsieur Hervé MAUREY, nouveau président *d'Eure Numérique*, pour faire le point sur le schéma local d'aménagement numérique porté par la communauté d'agglomération.

Monsieur LEROY dresse la liste des manifestations programmées au mois de juin avant d'informer l'assemblée qu'un Bureau communautaire consacré au schéma de mutualisation sera organisé le 2 juillet. Un Conseil communautaire pourrait éventuellement être programmé le 9 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune remarque ni question formulée, la séance est levée à 22 h 35.

Le Président

Par délégation
Le Directeur Général
Bernard LEROY

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - SEINE - EURE -

Philippe LE GAL